

Challenge Michel BRENNEUR 2022

ARTICLE 1 - DEFINITION

En 2022 l'ASACC Tour de Corse organise un challenge interne réservé à ses licenciés et dénommé :

Challenge Michel BRENNEUR.

Le challenge sera remis en jeu tous les ans et deviendra la propriété de celui qui l'aura remporté 3 fois

Pour participer au classement obligation est faite :

de participer à une des deux épreuves organisées par l'ASACC Tour de Corse en 2022.

de résider en Corse

d'apposer le sticker Challenge ASACC sur sa voiture de Course.

Un classement pilote et copilote sera établi.

ARTICLE 2 - MODALITES

Epreuves qualificatives et coefficients :

Seront pris en compte tous les rallyes régionaux et nationaux avec leur coefficient, inscrits au calendrier FFSA et organisés entre le 01 Janvier et le 31 Décembre 2022

Un coefficient 4 sera attribué au rallye d'Eccica-Suareda et un coefficient 5 au rallye Mare à Machja épreuves organisées par l'ASACC.

Les points seront attribués selon le barème suivant :

Classement Groupe Classe

Classement Groupe		Classement Classe	
1 ^{er}	5 points	1 ^{er}	15 points
2 ^{ème}	4 points	2 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	3 points	3 ^{ème}	9 points
4 ^{ème}	2 points	4 ^{ème}	7 points
5 ^{ème}	1 point	5 ^{ème}	5 points

Dans les groupes comportant moins de 5 partants, seuls les points à la classe seront attribués

Lorsqu'une classe comporte moins de trois partants (figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ) le nombre de points attribués au classement de cette classe sera divisé par deux sauf si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général du rallye.

Il est interdit de regrouper des groupes ou des classes pour l'établissement des classements.

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté au rallye.



Bonus

Un bonus de 3 points sera attribué pour chaque coupe des dames remportées (pilote ou copilote).

à chaque Pilote et Copilote participant en tant qu'équipage ASACC

Chacun des participants devra faire parvenir ses résultats (copie du classement général et des autorisés à prendre le départ) au Siège de l'ASACC Tour de Corse dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, ils ne seront plus pris en compte.

Au 1^{er} Juillet et au 31 Decembre un classement provisoire sera affiché à l'ASACC Tour de Corse. Ces classements deviendront officiels et définitifs 15 jours francs après leur publication.

ARTICLE 3 CLASSEMENT

Le classement final sera établi par addition des points engrangés dans chaque rallye. Celui qui aura obtenu le plus grand total, sera proclamé vainqueur du Challenge, le suivant étant second et ainsi de suite.

En cas d'ex æquo, sera proclamé vainqueur celui qui aura marqué le plus grand nombre de points lors d'un rallye. Si cela ne suffisait pas à départager les ex-æquo, le nombre décroissant de points marqués dans les autres rallyes, seraient alors pris en considération.

ARTICLE 5 – DOTATIONS DU CHALLENGE

1^{er} PILOTE Un engagement au Mare à Machja 2023

1^{er} CO-PILOTE Un engagement à l'Eccica-Suaredda 2023

La dotation 1^{er} Pilote n'est pas cumulable avec celle du Championnat de Corse ; elle sera remplacée par un engagement à l'Eccica-Suaredda 2023, non cumulable avec la dotation 1^{er} Co-Pilote en cas de participation en équipage.

ARTICLE 6 – COUPES

Les coupes attribuées au challenge sont :

Une Coupe du 1^{er} au 5^{ème} et une coupe des dames.

Une Coupe au mieux classé des jeunes licenciés (- de 25 ans).

Une coupe au meilleur VHC.

Une coupe au meilleur VHRS

Une coupe au meilleur VMRS

ARTICLE 7 - LITIGES

Tous les cas litigieux seront examinés par le comité directeur de l'ASACC Tour de Corse